

Table ronde 5

Education à l'environnement et au développement durable

La vision d'Humanité et Biodiversité

Pour faire face aux défis écologiques qui se posent à elles, nos sociétés doivent accomplir, pour reprendre les mots d'Edgar Morin, une *métamorphose*. Y parvenir n'est évidemment pas sans difficulté, difficultés techniques, organisationnelles, économiques... bien sûr, mais aussi difficultés « cognitives » (au sens des grandes fonctions de l'esprit liées à la connaissance).

Dès lors, il faut faire de l'Education à l'Environnement et au Développement Durable (EEDD) une priorité tant des politiques éducatives que des politiques de transition écologique, l'une et l'autre devant être des priorités nationales. En précisant que l'EEDD ne doit pas être destinée uniquement aux jeunes générations, mais doit devenir un socle de tous les types de formation et de communication, à destination de tous les publics.

Pour Humanité et Biodiversité, l'EEDD n'a pas pour objectif de faire du développement durable un objet d'étude en soi, il s'agit bien d'inscrire l'ensemble de l'enseignement et de la formation dans une perspective de développement durable et même de ré-interrogation du monde¹.

A cet égard, la biodiversité doit tenir au sein de l'EEDD une place particulière :

- parce que la biodiversité et les services que nous obtenons de son fonctionnement constituent le socle sur lequel se sont construites nos sociétés,
- parce que la réappropriation des synergies et des liens indissociables entre humanité et biodiversité, permet d'ouvrir un autre regard sur le monde, étape indispensable pour secouer nos modes de pensées, du passé et inventer un autre modèle,
- parce que l'écologie (on parle ici de la science écologique, dans une approche transdisciplinaire en lien avec les sciences humaines, ce sera le cas dans tout ce document) permet une première approche systémique (entre les organismes et leur environnement), indispensable pour résoudre les défis qui sont devant nous,
- parce que la biodiversité et les rapports que l'humanité entretient avec elle, forment des socio-écosystèmes, dont l'étude servirait à mieux faire comprendre la complexité des dimensions environnementales de nos actions et modes de vie et par là même fournirait des atouts pour y faire face.

Les propositions qui suivent vont concerner cette place particulière à consacrer à **l'éducation à la biodiversité**, qui se situe bien au sein de l'EEDD mais en constitue en quelque sorte un « préalable ».

Pour terminer cette introduction, nous voulons saluer l'existence de nombreuses initiatives de la communauté éducative, notamment de la part d'enseignants, en primaire comme en secondaire, de la part d'acteurs du monde associatif, mais aussi d'acteurs institutionnels et y compris de l'Education Nationale. Le constat que nous faisons de l'insuffisant développement de l'EEDD n'ignore pas, ni ne minore la qualité de leurs travaux **mais nous voulons souligner le changement d'échelle qu'il est nécessaire d'accomplir** si l'on veut réussir la transition écologique.

¹ Robert Barbault, dans « Pour un renforcement des formations aux sciences de la nature et de la biodiversité ».

La grande majorité des constats, travaux ou rencontres récents (notamment au sein du Collectif Français pour l'EEDD) soulignent la nécessité de permettre de renouer des liens concrets avec la nature. Humanité et Biodiversité partagent évidemment cette approche.

Proposition 1 : favoriser les contacts avec la nature

Favoriser tout au long de la scolarité le contact et le respect de la nature et du vivant, par des sorties, classes vertes, expériences sensorielles ou artistiques... Il faudra favoriser pour cela l'ouverture de l'école et notamment privilégier les partenariats avec le monde associatif. Les sciences participatives sont également à développer en milieu scolaire. Cette proposition a également vocation à s'appliquer à l'école maternelle.

Pour autant cette seule approche ne peut suffire. Il faut dès le primaire, et bien sûr au collège et au lycée, introduire l'enseignement des « sciences de la biodiversité » qui doivent donc être introduites ou renforcées, selon le cas, dans les programmes. Ces sciences incluent évidemment les sciences écologiques, mais en interaction forte avec des approches issues des sciences de l'homme et de la société telles que la gestion, la sociologie, l'économie ou l'anthropologie.

Proposition 2 : introduire l'enseignement des « sciences de la biodiversité » à tous les niveaux

Introduire, depuis l'école primaire et jusqu'au lycée, de façon progressive adaptée au niveau des élèves les notions de fonctionnement des écosystèmes, les notions d'interdépendance entre les êtres vivants (humains compris !), la notion de service écosystémique telle que l'a défini le « Millenium Ecosystem Assessment », mais aussi la notion de socio-écosystème...

Ces notions seront évidemment développées différemment selon les niveaux et selon les filières, de la chaîne alimentaire simple en primaire, à l'écologie scientifique en lycée, mais en primaire, comme en lycée, en filière littéraire comme en filière scientifique, le lien sera fait entre ces notions et le développement des sociétés humaines. Ce qui signifie que l'approche devra prendre tant du côté des sciences du vivant que de celui des sciences humaines.

Ces enseignements devront aussi s'appuyer sur des démarches concrètes, telles les approches du type « La main à la pâte » ou celle des « Petits débrouillards ». Ils pourront également s'appuyer sur des approches concrètes et territorialisées, en se rapprochant des structures existantes localement (réserves Man And Biosphere, Parcs Nationaux, Réserves Naturelles, Parcs Naturels Régionaux et associations de protection de la nature).

Dans les filières scientifiques, l'écologie et les sciences de la nature deviendront une composante majeure.

Les travaux qui s'engagent pour renouveler les programmes doivent pleinement intégrer cela et le futur Conseil Supérieur des Programmes être saisi du sujet, et doté des compétences ad-hoc.

La proposition ci-dessus par l'approche systémique qu'offrent la biodiversité et l'écologie, offre de belles perspectives, mais là encore, cela ne peut suffire, car **l'EEDD ne doit pas tant viser une formation à l'écologie, que promouvoir une « éducation écologique »²** permettant une mise en œuvre des activités nécessaires à nos sociétés qui soit compatible avec le caractère fini de la planète, pas de développement durable sans cela.

Proposition 3 : revoir les programmes avec une « vision développement durable »

Les programmes seront revisités (sans ignorer les efforts déjà faits, force est de constater que nous ne sommes pas dans la mise en place d'un changement de paradigme) pour y introduire une « vision développement durable ». Pour illustrer, lorsqu'au collège on aborde la question de l'agriculture, il faut aborder la question des modèles agricoles et par exemple évoquer l'agro-écologie ou les problèmes posés par les intrants chimiques ; quand on parle de santé, il faut aborder les questions de santé-environnement ; en géographie, l'aménagement du territoire devra évoquer la trame verte et bleue ; quand en primaire on aborde le cycle de l'eau, il faudra le faire en pensant services écosystémiques et socio-écosystèmes, pas seulement avec « une approche station d'épuration » etc.

Symbole de cette évolution de tous les contenus des programmes, au lycée la filière ES « économique et sociale » deviendra ESE, « économique, sociale et environnementale ».

² Robert Barbault op.cit

En complément de ce qui précède, si Humanité et Biodiversité soutient (et propose d'accentuer) toutes les démarches concrètes de mise en place de démarche DD dans les établissements scolaires (via les projets d'établissements, la reconnaissance E3D, des agenda 21 etc.) car elles sont l'occasion pour les élèves de vivre et mettre en place des choses concrètes, nous soulignons le fait qu'une politique d'EEDD ne peut s'arrêter là, **c'est bien au cœur des programmes qu'il faut agir pour changer la donne.**

L'EEDD dans l'enseignement supérieur

Deux propositions pour l'enseignement supérieur, la première vise à introduire dans toutes les formations une entrée EEDD, et prioritairement via l'approche biodiversité décrite ci-dessus, la seconde concerne plus spécifiquement la filière de formation aux sciences de la nature.

Proposition 4 : introduire un module « sciences de la biodiversité » dans les formations supérieures

Toutes les formations de l'enseignement supérieur devront se voir adjoindre un module ou des options liés « aux sciences de la biodiversité » approfondissant ce qui aura été commencé dans le secondaire (proposition 2). Ce module est par essence interdisciplinaire, en regroupant des approches d'écologie, de sciences de gestion, d'économie, de sociologie etc., en fonction des compétences en présence. L'organisation de ce module devra éviter d'être une juxtaposition d'approches non reliées entre elles, mais devra être l'occasion d'approcher aussi les « sciences de la complexité ».

Un accent particulier sera mis pour la formation des enseignants dans les nouvelles écoles supérieures du professorat et de l'éducation.

Ces modules reposent sur un socle commun (fonctionnement des écosystèmes, liens d'interdépendance, services écosystémiques, dynamique d'évolution etc.) mais seront adaptés en fonction des niveaux et des filières, le but est bien que les élèves ingénieurs ou techniciens, les futurs médecins ou hauts fonctionnaires, les prochains salariés du bâtiment ou les futurs agriculteurs, les économistes et les managers, les journalistes et les procureurs... tous devront recevoir cette formation, en lien avec leur discipline. Il ne s'agit pas là encore de former des écologues, mais de faire que le fonctionnement de la biosphère et la façon dont les sociétés humaines impactent et bénéficient de la biodiversité soit appréhendés. Les filières liées à des métiers exploitant ou impactant directement le vivant devront être particulièrement ciblés. C'est la voie ouverte pour que toutes nos activités s'inscrivent dans un développement soutenable. C'est aussi la voie ouverte vers la transdisciplinarité, dont on sait qu'elle est l'une des pistes pour appréhender la complexité du monde.

Proposition 5 : renforcer les filières « écologie et sciences de la nature »

Bien sûr, les filières spécifiques dédiées à l'écologie et aux sciences de la nature devront être soutenues et développées (beaucoup de choses existent, mais de façon hétérogènes suivant les universités).

Notons que ces filières des sciences de la biodiversité ne manquent pas d'étudiants mais plutôt de volontés ou de moyens pour les valoriser et les développer.

Quelques actions prioritaires :

- re(programmer) des cours de reconnaissance de la faune et de la flore pour les formations biodiversité. Ces cours n'existent plus qu'en BTS ce qui est insuffisant ;*
- renforcer l'enseignement des « sciences de la biodiversité » dans les premiers cycles universitaires de biologie générale (Licence) quand ce n'est pas encore le cas ;*
- encourager les cycles professionnels courts type licences professionnelles ;*
- encourager les formations professionnelles en alternance aux niveaux Licence et Master, de façon à proposer des formations directement engageantes et à mettre les connaissances académiques et les pratiques de terrain plus vite en cohérence ;*
- d'une manière générale, professionnaliser davantage les filières universitaires (notamment les masters suivis en parcours « pro »), qui préparent souvent moins que les écoles d'ingénieur à l'insertion dans la vie active. Il s'agit d'intégrer plus de modules de connaissance du monde professionnel (acteurs, métiers, ...) et de préparation à la recherche d'emploi (rédaction cv/lettre motivation, ...).*

La formation continue des professionnels et des décideurs

L'importance de la formation continue en matière d'EEDD n'a pas besoin de justification, la transition écologique c'est maintenant, et toutes les personnes actuellement en poste sont concernées, on ne peut attendre les effets de la formation initiale ou celle des actions pédagogiques menées en primaire !

Ce qui a été dit concernant la biodiversité ci-dessus vaut pour les décideurs et professionnels actuels : le chef d'entreprise doit appréhender les liens de dépendance de son entreprise avec le vivant, l'architecte penser à l'effet de sa réalisation sur la faune, l'urbaniste intégrer la prise en compte de la biodiversité, l'ingénieur concevoir des techniques moins impactantes et même favorables à la biodiversité, le médecin intégrer les effets de l'environnement sur la santé de son patient, le conducteur de travaux faire évoluer ses pratiques, etc. Bien sûr, les décideurs politiques ou hauts fonctionnaires doivent eux aussi percevoir et intégrer les enjeux, donc y être formés.

Proposition 6 : mettre en place des modules de formation à la biodiversité dans tous les dispositifs de formation continue

- Ces modules seront adaptés et travaillés pour être en correspondance avec les métiers concernés, mais c'est bien tous les dispositifs de formation existants qui doivent intégrer cela : CNFPT (centre national de la fonction publique territoriale) et CRFPT, dispositifs de formation des élus (Institut de formation des élus territoriaux par exemple), outils de formation des branches professionnelles, l'IFORE sera renforcé et ses formations étendues pour tous les ministères, un accent particulier devra être mis sur les acteurs clefs que sont les professionnels des médias et de la communication etc.
- Cela nécessite aussi de soutenir en amont la formation de formateur sur ces sujets et les structures, notamment associatives, qui développent de telles formations.
- Le droit individuel à la formation (DIF) devra intégrer ce champ d'action.
- Les politiques RSE doivent intégrer le sujet.
- Un plan de formation spécifique pour les préfets et les autres grands corps de l'Etat sera mis en place dès 2014.

La communication grand public

Formation initiale, formation continue, un troisième champ reste à couvrir dans le même esprit, celui de la communication grand public, en matière environnementale si certaines thématiques ont pu bénéficier de campagne de communication, par exemple la limitation des déchets et le recyclage, cela n'a jamais été le cas pour la biodiversité, même pas en 2010 pendant l'année internationale.

Proposition 7 : mise en place de campagnes de communication grand public

- La création de la prochaine agence française de la biodiversité doit être l'occasion de se doter d'un opérateur pour la mise en place de campagnes de communication grand public sur la notion de biodiversité et sur les comportements favorables à sa préservation. Par exemple, le contenu des trois livres conçus par le CSPNB³ (conseil scientifique du patrimoine naturel et de la biodiversité) pourrait devenir la base d'une grande campagne audiovisuelle.
- La mise en place des politiques publiques s'accompagnera d'un volet pédagogique vers le grand public et si besoin plus spécifique vers les acteurs concernés. La trame verte et bleue, par exemple, aurait dû bénéficier d'un accompagnement de ce type plus conséquent que ce qui a pu être fait.

Pour réussir ce mode de communication, il faudra :

- trouver des modes de communication innovants, pas uniquement cognitifs, mais aussi basés sur l'esthétique, le culturel...
- considérer la diversité des publics et ne pas faire (trop) de morale. Adopter des messages optimistes et positifs, ils sont plus engageants dans les changements de comportement.
- être exemplaire : les institutions doivent changer pour permettre aux individus de le faire.

³ La biodiversité à travers des exemples – publication CSPNB - MEDDE

Proposition 8 : soutien à des acteurs clefs pour mettre en œuvre la composante biodiversité de l'EEDD.

La réussite de ce changement d'échelle en matière de politique d'EEDD et de son volet biodiversité ci-dessus décrit va aussi reposer sur la capacité à mobiliser les acteurs et à mailler le territoire de relais. Les structures publiques et les collectivités ont bien sûr un rôle important à jouer du fait de leurs responsabilités et prérogatives dans ces domaines mais l'appui d'autres acteurs sera clef, il faut donc les soutenir.

Parmi eux, 3 acteurs prioritaires :

- les associations de protection de la nature dont beaucoup mènent des actions spécifiques d'éducation ou de sensibilisation et les associations et réseaux spécialisés en matière d'éducation à la nature ou à la vulgarisation scientifique (par exemple les Petits Débrouillards) dans ces domaines.
- le Comité français du MAB et les réserves MAB déjà engagées dans de telles démarches.
- le réseau des muséums d'Histoire Naturelle, formidables centres de ressources pour former et éduquer mais qui sont parfois (hors grandes villes notamment) dans de vraies difficultés budgétaires.

Proposition 9 : soutenir la recherche en EEDD et notamment concernant le volet biodiversité

Faire face aux enjeux posés par les défis écologiques qui sont devant nous, impose de vrais changements dans la manière de voir et de faire les choses ; l'EEDD vise à permettre cela. Mais ce n'est pas si simple, et si l'éducation à la nature peut s'appuyer sur une réelle expertise pédagogique, il n'en reste pas moins que la recherche en EEDD doit être encouragée pour permettre des progrès, et trouver « ce qui marche », financement, appel à projet, valorisation des travaux, prise en compte de ces recherches dans la carrière des chercheurs...

Proposition 10 : renforcer le transfert de connaissances scientifiques vers les systèmes éducatifs et de formation, et vers la société civile

Le temps de passage entre les connaissances scientifiques et le niveau de l'action notamment des politiques publiques est souvent trop long, il faut favoriser le transfert des connaissances du monde de la recherche vers les systèmes éducatifs, de formation, et les structures de la société civile qui peuvent jouer un rôle d'interface comme les ONG.

La FRB et la future agence française de la biodiversité, chacune à leur niveau, pourraient être mobilisées en ce sens.

Proposition 11 : règles de déontologie

Il faut engager une réflexion sur la déontologie de l'EEDD. En effet, si chacun, et notamment tous les acteurs, est non seulement invité mais en capacité de mettre en place des pratiques DD dans son activité, cela n'en fait pas pour autant un acteur légitime pour faire, dans d'autres cercles et notamment en milieu scolaire de l'EEDD.

Pour illustrer : qu'un acteur privé « exemplaire » en matière de politiques DD de son activité forme d'autres acteurs du secteur dans ce domaine est légitime, qu'il expose ce qu'il fait à d'autres acteurs comme « praticien », dans son activité du DD oui, que cela en fasse un éducateur de l'EEDD en milieu scolaire à l'instar de ceux dont c'est le métier, ou l'une des activités principales dans un cadre global d'intérêt général, n'est pas possible.

Les enseignants sont là, à mettre au cœur du dispositif, à eux de pouvoir juger, critiquer, reprendre les contenus des discours avec leurs élèves ; cette démarche critique étant en soi un volet d'une EEDD dans ses aspects de citoyenneté. Là encore, la question de la formation des enseignants sera clef pour leur permettre de jouer leur rôle de manière optimale.